Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_23-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_23

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE BRETAGNE CHROME

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles R.123-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2026, portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de régularisation administrative d'activités de traitement de surface de métaux et activités connexes de la société Bretagne Chrome SA,

VU l'avis d'enquête publique,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_23-DE

Considérant que la société Bretagne Chrome a déposé une demande d'autorisation environnementale le 25 septembre 2024, complétée les 28 mai et 30 septembre 2025 ; que cette demande concerne la régularisation administrative des activités de traitement de surface de métaux et activités connexes qu'elle exerce sur Pluvigner,

Considérant que ce projet de régularisation est soumis à enquête publique, laquelle est organisée du 18 mars au 17 avril 2026 ; qu'à l'issue de la procédure d'enquête publique, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation et pourra délivrer une autorisation environnementale, le cas échéant assortie de prescriptions, ou un refus,

Considérant que dans ce cadre, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation, au plus tard quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 2 mai 2026,

Considérant que la demande d'autorisation formulée par la société Bretagne Chrome porte sur une régularisation administrative de l'existant, à savoir la confirmation des volumes d'activité, à la suite notamment des améliorations apportées aux process de production et à la rationalisation des traitements entre les différentes sociétés du groupe, et l'évolution de la réglementation et de la nomenclature des ICPE,

Considérant que la société Bretagne Chrome poursuit, en parallèle, la structuration du groupe et la mise en place d'outils et plans de formation et en prévoyant plusieurs actions d'amélioration,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE BRETAGNE CHROME.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :